EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DELIBERATION n° 2020.00116
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 15/07/2020

Politique	-	Dossier n°	CM-000104
Commission	**Finances - Personnel - Sécurité - Bâtiments communaux**		
Direction en charge	Juridique Assemblée Marchés		
Objet	Association des communes forestières - Désignation de représentants.		

Président **M. Gaël PERDRIAU, Maire**
Date de convocation du Conseil : **09/07/2020**
Compte rendu affiché le : **16/07/2020**
Nombre de Conseillers en exercice au jour de la séance : **59**

Présents
M. Gaël PERDRIAU, M. Gilles ARTIGUES, Mme Siham LABICH, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Nora BERROUKECHE, M. Patrick MICHAUD, Mme Nicole PEYCELON, M. Paul CORRIERAS, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, M. Frédéric DURAND, Mme Nadia SEMACHE, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Marie-Christine BUFFARD, M. Samy KEFI-JEROME (Est arrivé au point n°3 du projet de l'ordre du jour), Mme Pascale LACOUR, M. Charles DALLARA, Mme Brigitte MASSON, M. Denis CHAMBE, Mme Nicole AUBOURDY, M. Claude LIOGIER, Mme Delphine JUSSELME, M. Lionel BOUCHER, Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Maryse ZOFFO, M. Jacques PHROMMALA, Mme Marie-Jo PEREZ, M. Jean-Noël CORNUT, M. Jean-Pierre KOTCHIAN, Mme Dominique MANIN, M. Alain SCHNEIDER, M. Georges HALLARY, M. Jacques GUARINOS, M. Robert KARULAK, Mme Catherine ZADRA, Mme Véronique FALZONE, M. Abdelouahb BAKLI, Mme Brigitte REGEFFE, M. Thierry NITCHEU, Mme Laurence RICCIARDI, Mme Catherine GROUSSON, M. Gabriel DE ALMEIDA, Mme Anne-Sophie RIOU, Mme Diarra KANE, Mme Laura CINIERI, Mme Fanny RIVEY, M. Tom PENTECOTE, Mme Cyrine MAKHLOUF, Mme Danielle TEIL, M. Jean DUVERGER, Mme Christel PFISTER, M. Michel NEBOUT, M. François BOYER, Mme Isabelle DUMESTRE (Est arrivée au point n°3 du projet de l'ordre du jour), M. Ali RASFI, Mme Laetitia VALENTIN, M. Pierrick COURBON, Germain COLLOMBET

Absents-Excusés
M. Olivier LONGEON donne pouvoir à Mme Danielle TEIL, Mme Julie TOKHI donne pouvoir à M. Jean DUVERGER

Secrétaire de séance
M. Georges HALLARY

■ Rappel et références

Par la délibération n°33 du 13 janvier 1997, la Ville de Saint-Étienne, propriétaire d'une forêt communale de plus de 800 hectares, adhère à la Fédération Nationale des Communes Forestières de France dont les objectifs sont la défense des intérêts des communes et le développement de leur forêt.

L'association départementale des communes forestières du Puy-de-Dôme constitue une antenne locale de la Fédération nationale.

■ Motivation et opportunité

Compte tenu du renouvellement général des conseils municipaux, il convient de désigner des représentants de la Ville de Saint-Étienne en tant que « délégués forêts ».

■ Contenu

Il est nécessaire de désigner deux représentants de la Ville de Saint-Étienne (1 titulaire et 1 suppléant) pour siéger au sein de la Fédération Nationale des Communes Forestières de France et au sein de l'association des communes forestières du Puy-de-Dôme.

■ Maîtrise d'ouvrage

Ville de Saint-Étienne

■ Point financier

TABLEAU DE FINANCEMENT

Origine des fonds TTC (1)	Investissement		Fonctionnement	
	Coût	Subventions ou autres recettes à percevoir	Coût	Participations ou Dotations à percevoir
Ville (dont recettes de fonctionnement)				
Département				
Région				
État				
Europe				
SEM				
Autre				
Total des coûts et montants perçus par la Ville	**0,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**
Charge nette Ville		**0,00 €**		**0,00 €**

(1) Attention : Remplacer TTC par HT s'il s'agit d'une activité assujettie à TVA

■ Proposition

Il est demandé à l'Assemblée Délibérante de bien vouloir :
- désigner deux représentants de la Ville de Saint-Étienne (1 titulaire et 1 suppléant) pour siéger au sein de la Fédération Nationale des Communes Forestières de France et au sein de l'association des communes forestières du Puy-de-Dôme en tant que « délégués forêts ».

■ Décision

L'Assemblée ayant décidé à l'unanimité de procéder à un vote à main levée, les candidatures suivantes ont été déposées :

- en tant que représentant titulaire : Charles DALLARA
- en tant que représentant suppléant : Christiane MICHAUD FARIGOULE

<u>Résultats du vote :</u>

47 voix pour
12 abstentions

Sont donc désignés pour siéger au sein de la Fédération Nationale des Communes Forestières de France et au sein de l'association des communes forestières du Puy-de-Dôme :
- en tant que représentant titulaire : Charles DALLARA
- en tant que représentant suppléant : Christiane MICHAUD FARIGOULE

Pour Extrait
Le Maire

Gaël PERDRIAU